



**RÉSEAU DES INSTITUTIONS NATIONALES DE LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION EN AFRIQUE DE L'OUEST (RINLCAO)**

DOCUMENT DE STRATÉGIE

2015 – 2017



Version finale, mars 2015



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|------------------------|---|
| AGA | Assemblée Générale Annuelle |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest |
| CNUCC | Convention des Nations Unies contre la corruption |
| Convention de l’UA | Convention de l’Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption |
| EFCC | Commission sur les crimes économiques et financiers |
| HALCIA | Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées |
| IDH | Indice de développement humain |
| IPC | Indice de perception de la corruption |
| MOA | Protocole d’accord |
| MOU | Protocole d’entente |
| ONUDD | Office des Nations Unies contre la drogue et le crime |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| Protocole de la CEDEAO | Protocole sur la lutte contre la corruption de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest |
| RINLCAO | Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l’Ouest |
| TDR | Termes de référence |
| UA | Union africaine |



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| RÉSUMÉ ANALYTIQUE..... | 5 |
| 1. RAPPEL : CONTEXTE RÉGIONAL..... | 6 |
| 2. RINLCAO : BUTS ET OBJECTIFS | 8 |
| 3. OBJECTIFS STRATEGIQUES (2015 – 2017)..... | 9 |
| 4. SUIVI ET ÉVALUATION | 13 |
| ANNEXE A : Plan stratégique du RINLCAO (2015 – 2017) | 14 |
| ANNEXE B : TDR Conseil Consultatif de l'Académie Anti-Corruption | |
| RINLCAO | 19 |



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En dépit de ses ressources humaines et naturelles abondantes, l'Afrique de l'Ouest reste l'une des régions les plus pauvres du monde¹. Dans les pays de la région, la corruption continue d'entraver la fourniture de services de base y compris l'éducation, les soins de santé, l'approvisionnement en eau et la sécurité nationale. Par ailleurs, dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, la corruption affecte négativement la protection des droits de l'homme et le respect de l'état de droit. Outre les niveaux élevés de pauvreté, d'analphabétisme et d'instabilité politique, de nombreux pays de la région de l'Afrique de l'Ouest font face à des défis de plus en plus importants liés aux conflits internes, l'extrémisme religieux, le terrorisme, le changement climatique, la croissance démographique rapide et l'accroissement du trafic d'êtres humains et de drogue.

Le Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO) a été créé en 2010 dans le but de promouvoir la coordination et la coopération entre les institutions établies pour combattre la corruption dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Visant à donner une nouvelle impulsion aux activités et programmes du Réseau, le présent document de stratégie et son plan d'action ont été élaborés pour couvrir la période 2015–2017 et cherchent à établir un cadre pour la réalisation des buts et objectifs du Réseau. À cette fin, ce document de stratégie met l'accent sur les objectifs stratégiques suivants à atteindre dans les trois prochaines années : ratification et mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO, un RINLCAO structuré et opérationnel; le réseautage régulier parmi les membres du réseau; le renforcement des capacités pour lutter contre la corruption; le développement accru de normes et l'harmonisation des politiques pertinentes parmi les pays dans la région ; et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de mobilisation de ressources.

Avec l'appui du Bureau régional de l'ONUSUD pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA) du Niger, une réunion des membres du RINLCAO s'est tenue du 26 au 27 février 2015 à Niamey au Niger. La réunion a examiné l'ébauche de document de stratégie et des commentaires furent faits pour l'améliorer. Par ailleurs, l'information recueillie à partir d'un sondage administré par l'ONUSUD aux membres du RINLCAO a facilité la compilation de données de référence et a donné un aperçu des efforts menés pour combattre la corruption au sein de la région par les institutions de lutte contre la corruption.

¹ Selon l'Indice de développement humain (IDH) du PNUD, deux pays seulement de la CEDEAO, à savoir le Ghana et Cabo Verde, appartiennent à la catégorie « développement humain moyen ». Les treize autres pays de la Communauté sont dans la catégorie « développement humain faible ».



Lors de la réunion de l'Assemblée Générale de la RINLCAO, convoquée par la CEDEAO du 11 au 13 mars 2015 à Abuja, Nigeria, les membres de la CEDEAO ont discuté et adopté ce document de stratégie (2015-2017).

1. RAPPEL : CONTEXTE RÉGIONAL

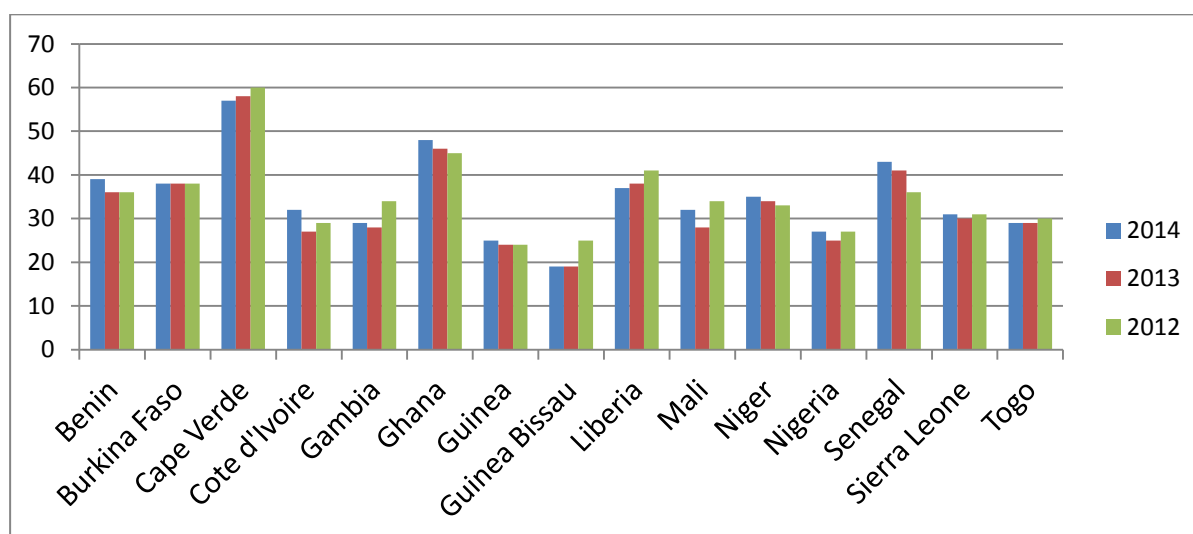
La corruption est « le problème dont on parle le plus dans le monde où que vous soyez et quel que soit l'autre sujet »². C'est un phénomène mondial duquel aucun pays au monde ne peut prétendre être totalement à l'abri. Cependant, sa forme, la dynamique qui l'anime, sa portée et son impact varient considérablement. Pour les pays de la région de la CEDEAO, la corruption est observée à tous les niveaux et est profondément enracinée, s'entremêlant avec d'autres facteurs et problèmes tels que la mauvaise gouvernance, la marginalisation ethnique, la prolifération d'armes légères et de petit calibre, le trafic d'êtres humains et de drogue, et l'exploitation illégale de ressources naturelles.

Si les indices de corruption disponibles pour mesurer la corruption ont leurs limites et leurs lacunes, ils fournissent toutefois une indication de l'ampleur du problème à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre. Alors que quelques pays de la région accomplissent des progrès à des degrés divers, les notations des trois dernières années sur l'Indice de perception de la corruption de Transparency International (CPI) indiquent que les pays de l'Afrique de l'Ouest ont des niveaux de corruption plus élevés de façon disproportionnée que les pays d'autres régions. Ces notations soulignent par ailleurs le degré d'enracinement de la corruption dans les secteurs publics de ces pays.

Figure 1 : Résultats de l'IPC des pays de la CEDEAO (2012 - 2014)³

² Allocution de Mme Huguette Labelle, présidente de Transparency International, prononcée à l'occasion de la cinquième Réunion biennale de la Communauté mondiale de praticiens pour la lutte contre la corruption qui s'est tenue à Brasilia (Brésil) les 5 et 6 novembre 2012.

³ Ces chiffres proviennent de la page <http://www.transparency.org/cpi2014/results>.



Les ressources de la région et la prévalence de la pauvreté présentent un paradoxe souvent inexplicable lié à un certain nombre de facteurs, à commencer par la corruption et le détournement des deniers publics. La corruption continue de coûter aux pays de la région de la CEDEAO des ressources nationales qui autrement auraient pu être utilisées pour promouvoir le développement et améliorer le bien-être des populations. Les notations actuelles de l'Indice de développement humain du PNUD⁴ permettent de ne classer que deux pays de la CEDEAO, à savoir le Ghana et Cabo Verde, dans la catégorie « développement humain moyen ». Les treize autres pays de la Communauté sont dans la catégorie « développement humain faible ».

Au cours de la dernière décennie, les pays de la région ont mis en place des structures, des institutions, des lois et des initiatives visant à résoudre le problème de la corruption. Ils ont notamment traduit en textes de loi des cadres législatifs anti-corruption et créé des organismes de lutte contre la corruption avec pour mandat d'enrayer cette menace. Les gouvernements nationaux dans la région n'ont également eu de cesse de souligner leur détermination à combattre la corruption. Bien que des textes de loi aient été adoptés, des institutions créées et des conventions internationales pertinentes ratifiées, la mise en œuvre efficace demeure un défi pour plusieurs pays de la région.

Les organismes spécialisés dans la lutte contre la corruption qui ont été mis en place dans les pays de la région ont connu quelques succès. Cependant, un certain nombre de difficultés continuent d'entraver leurs efforts. Il s'agit notamment du manque d'indépendance, de l'ingérence politique, de l'insuffisance et de l'imprévisibilité des budgets qui leur sont alloués, de leur isolement par rapport aux cadres institutionnels en place, des insuffisances de capacités et de la faiblesse de la

⁴ L'indice de développement humain (IDH) est « une mesure de synthèse des indicateurs de trois dimensions : l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le contrôle des ressources nécessaires à une vie décente », <http://hdr.undp.org/en/content/human-development-index-hdi>



coopération et de la collaboration entre les pays dans leurs efforts de lutte contre la corruption.

2. RINLCAO : BUTS ET OBJECTIFS

En 2009, l'établissement du Réseau des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest (RINLCAO) a été débattu lors d'un atelier sur la mise en œuvre de l'article 38 du Protocole de la CEDEAO sur la démocratie, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. L'atelier eut lieu à Banjul, Gambie, et fut organisé conjointement par la CEDEAO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).⁵

Concernant RINLCAO, la réunion s'est mis d'accord que le réseau aurait les objectifs suivants :⁶

- a) Assurer la coopération interétatique dans la lutte contre la corruption;
- b) Renforcer les capacités des États membres qui ont déjà établi des institutions de lutte contre la corruption et encourager ce qui ne l'ont pas fait;
- c) Harmoniser les dispositions juridiques, réglementaires et administratives pour le bon fonctionnement du réseau;
- d) Echanger des expériences et des outils standardisés, techniques et approches dans la lutte contre la corruption dans les Etats membres de la CEDEAO;
- e) Echanger des expériences entre les membres et faciliter le soutien de la CEDEAO et d'autres organisations internationales compétentes;
- f) Identifier et mettre en œuvre tout autre objectif déterminé par les membres et;
- g) Faciliter l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC)

La réunion a également décidé que le réseau tiendrait des réunions périodiques régulières et échangerait de l'information sur les pratiques corrompues pour faciliter une meilleure effectivité de la lutte contre la corruption dans la sous-région.⁷ Suite à son établissement formel, le réseau a développé une constitution, ainsi que des règles de procédure pour l'élection du comité exécutif du réseau.⁸ Le Réseau a également adopté un plan d'action et un cadre logique pour la mise en œuvre d'une feuille de route de la lutte contre la corruption pour la période 2011-2013.

Une Assemblée Générale Annuelle (AGA) du réseau s'est tenu en 2012 à Cotonou, République du Bénin. Les objectifs de l'AGA furent de renforcer l'action régionale et

⁵ Communiqué final de l'atelier sur la mise en œuvre de l'article 38 du protocole sur la démocratie, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption tenu à Jerma Beach Hotel – Banjul, Gambie, 30-31 Mars 2009.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.



la coordination de la lutte contre la corruption en : examinant et évaluant les tendances de la corruption dans la région pour la période 2011-2012, sensibiliser les institutions nationales sur la ratification, domestication et mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO sur la corruption, faciliter la coopération bilatérale et multilatérale parmi les institutions de lutte contre la corruption existantes, promouvoir la mise en œuvre du plan stratégique de trois ans du réseau, discuter des modalités pour combattre le lien entre la corruption et le terrorisme dans les états membres, et renforcer la structure et le fonctionnement de RINLCAO.

A part ces quelques réunions tenues par le réseau depuis son établissement, des contraintes financières ont entravé la tenue de réunions régulières et la mise en œuvre complète du plan d'action. Afin de redynamiser le réseau, ce document de stratégie et son plan d'action inclus dans l'appendix A ont été développés pour couvrir la période 2015-2017. L'objectif principal du document de stratégie est de veiller à ce que le Réseau atteigne les principaux objectifs qui ont motivé sa création. Ces objectifs sont les suivants :

- Renforcer la coopération internationale entre les autorités de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest ;
- Renforcer la coopération dans le domaine des enquêtes anti-corruption ; et
- Accroître l'efficacité dans la lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest.

À cette fin, le présent document de stratégie énumère six objectifs stratégiques à atteindre durant la période de 2015 à 2017.

3. OBJECTIFS STRATEGIQUES (2015 - 2017)

Dans le cadre de la poursuite des objectifs précités du Réseau, les objectifs stratégiques et les mesures pour atteindre chacun d'entre eux sont énumérés ci-dessous. Le plan d'action figurant à l'annexe A énumère chaque but, les mesures qui l'accompagnent ainsi que les indicateurs permettant de mesurer sa réalisation.

Objectif stratégique 1 : Ratification et mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO

Objectif stratégique 2 : Un RINLCAO structuré et opérationnel

Objectif stratégique 3 : Réseautage régulier parmi les membres du Réseau.

Objectif stratégique 4 : Renforcement des capacités de lutte contre la corruption

Objectif stratégique 5 : Développement de normes et l'harmonisation des politiques parmi les pays de la région

Objectif stratégique 6 : Stratégies de communication et de mobilisation de ressources mise en œuvre.



Objectif stratégique 1 : Ratification et mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO

Mesures stratégiques

- i. Plaider pour la pleine ratification du Protocole de la CEDEAO par tous les états membres.
- ii. Promouvoir la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO parmi les états membres, y compris la mise en place d'institutions indépendantes de lutte contre la corruption.
- iii. Suivre les degrés de mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO et produire des rapports périodiques là-dessus pour la CEDEAO.

Objectif stratégique 2 : Un RINLCAO structuré et opérationnel

Mesures stratégiques

- i. Relecture des statuts du RINLCAO en vue de clarifier son statut juridique et éviter les incohérences et vides juridiques.
- ii. Prendre des dispositions concrètes pour établir le secrétariat du RINLCAO.
- iii. Identifier/recruter un point focal pour gérer le secrétariat du RINLCAO.
- iv. Assurer que le secrétariat du RINLCAO soit pleinement opérationnel et fonctionnel.

Objectif stratégique 3 : Réseautage régulier parmi les membres du réseau.

Mesures stratégiques

- i. Organiser des réunions régulières du Réseau et faciliter les possibilités formelles et informelles d'apprentissage entre pairs, de partage d'information/d'expériences et d'échange de connaissances entre les membres du Réseau. Les domaines spécifiques à couvrir incluent le contrôle des frontières, le trafic d'êtres humains et de drogue, les détournements de fonds publics, la déclaration des biens, les codes de conduite pour les agents publics, le financement des partis politiques, etc.
- ii. Encourager la coopération entre les membres du Réseau en facilitant l'élaboration de protocoles d'entente (MOU) ou de protocoles d'accord (MOA) entre les pays de la région dans des domaines spécifiques de la prévention de

la corruption, des enquêtes et des poursuites en la matière et en facilitant la collaboration pratique.

- iii. Encourager les membres du Réseau à se connecter à la base de données d'Interpol pour améliorer le succès des enquêtes et poursuites en matière de corruption dans la région.
- iv. Mettre en place une base de données des coordonnées des membres ainsi que des adresses des sites web de leurs institutions afin de faciliter le réseautage et le partage d'informations.
- v. Développer une liste noire des individus et entreprises condamnés pour corruption au sein de la région de l'Afrique de l'Ouest.
- vi. Encourager la désignation d'un point focal RINLCAO au niveau de chaque institution membre (idéalement le chef de l'institution).

Objectif stratégique 4 : Renforcement des capacités de lutte contre la corruption

Mesures stratégiques

- i. Identifier et analyser les besoins et les insuffisances en matière de capacités des institutions de lutte contre la corruption dans la région de l'Afrique de l'Ouest afin de recommander des possibilités de formation lorsqu'il en existe ou d'élaborer des programmes de renforcement des capacités pour répondre aux besoins et insuffisances ainsi identifiés⁹.
- ii. Désigner l'académie de la Commission sur les crimes économiques et financiers (EFCC) à Abuja (Nigeria) comme un centre d'excellence chargé du renforcement des capacités et du partage de connaissances pour les autorités en charge de la lutte contre la corruption dans la région et renforcer ladite académie. Il s'agit pour cela de :
 - a. Signer un accord juridique entre NACIWA et EFCC pour la mise en place d'une académie anti-corruption RINLCAO à l'académie de l'EFCC.
 - b. Rendre disponible un groupe d'experts, à travers un conseil consultatif, pour conseiller et soutenir l'académie de la EFCC dans le développement du curriculum basé sur l'évaluation et l'analyse des besoins, contraintes et lacunes identifiés en matière de formation (voir TDR dans l'annexe B)

⁹ L'enquête conçue par l'ONUSD pour les institutions de lutte contre la corruption dans la région permettra de recueillir des données utiles sur les besoins et les insuffisances de capacités à la date de février 2015. Les données recueillies à travers cette enquête serviront également de données de référence pour le suivi-évaluation.



- c. Travailler avec l'académie de l'EFCC, à travers le conseil consultatif, pour s'assurer de la mise en place d'une expertise académique pour superviser et gérer l'académie anti-corruption du RINLCAO. Ceci inclut des professeurs et du personnel bilingue (et francophone) pour la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités et de formation à enseigner à l'académie.
- iii. Travailler avec les universités de la région et les centres de recherche indépendants afin d'intégrer des études sur la lutte contre la corruption dans leurs programmes et cours, ces études pouvant porter par exemple sur la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (Convention de l'UA) et le Protocole sur la lutte contre la corruption de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Protocole de la CEDEAO) ; Encourager et promouvoir également les complémentarités entre les études académiques sur le développement économique, la réalisation des objectifs nationaux et la lutte contre la corruption.

Objectif stratégique 5 : Développement de normes et l'harmonisation des politiques parmi les pays dans la région

Mesures stratégiques

- i. Élaborer des modèles de textes de loi, de politiques et de lignes directrices afin de faciliter la prévention de la corruption et les enquêtes et poursuites y associées dans les pays de la région. Les domaines thématiques spécifiques à couvrir incluent la dénonciation, la mise en place d'autorités chargées de combattre la corruption, l'intégrité dans l'application de la loi et l'administration de la justice, la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans les secteurs de la pêche, du pétrole et des industries extractives, l'intégrité dans les secteurs de la défense et de la sécurité, le terrorisme, etc.
- ii. Promouvoir l'adoption de ces modèles de textes de loi, de politiques et de lignes directrices par la CEDEAO et d'autres institutions régionales afin de renforcer les initiatives de lutte contre la corruption dans la région.

Objectif stratégique 6 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication et de mobilisation de ressources.

Mesures stratégiques

- i. Développer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources pour le réseau.
- ii. Publication de communiqués de presse à l'issue de chaque réunion du RINLCAO afin de diffuser des informations sur les principales décisions prises lors de la réunion et de tenir le public informé des développements cruciaux et des progrès réalisés par le Réseau dans les efforts qu'il déploie pour éradiquer la corruption dans la région.
- iii. Développer un site web de RINLCAO servant comme plateforme pour les membres du réseau de se connecter et pour donner des informations régulières sur sa situation et sur ses activités.
- iv. Promouvoir l'usage des réseaux sociaux pour communiquer avec le public et créer un bulletin d'information pour informer les membres et le public.
- v. Tenir régulièrement des réunions de plaidoyer, et entretenir des liens avec les partenaires et acteurs concernés internationaux et régionaux.
- vi. Accroître la connaissance du réseau parmi les partenaires pertinents, bailleurs de fonds et partenaires au développement.
- vii. Assurer la traduction dans les trois langues officielles de la CEDEAO de toute documentation et lors de toutes les réunions du RINLCAO (français, anglais, et portugais).

4. SUIVI ET ÉVALUATION

Lors de leurs réunions, qui se tiendront au moins deux fois par an, les membres du Réseau passeront en revue les rapports d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action figurant à l'annexe A.

Outre les informations sur le chemin parcouru, ces rapports d'étape, établis par le secrétariat du Réseau, consigneront les problèmes, les risques, les opportunités et les défis rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.

Compte tenu des informations contenues dans ces rapports, lorsqu'ils se réuniront, les membres du Réseau veilleront à ce qui suit :

- i. Les décisions clés et les plans et activités du Réseau restent dans le cadre des objectifs stratégiques convenus et sont compatibles avec les objectifs du Réseau ;
- ii. Au besoin, le plan d'action est examiné et des ajustements y sont apportés pour prendre en compte les nouvelles priorités et l'évolution de l'environnement régional.



ANNEXE A : Plan stratégique du RINLCAO (2015 – 2017)

| Objectifs stratégiques clés | | Indicateurs |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · Renforcer la coopération internationale entre les autorités chargées de la lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest ; · Renforcer la coopération dans le domaine des enquêtes anti-corruption ; et · Accroître l'efficacité dans la lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest. | | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enquêtes conjointes. - Nombre de demandes de MLA auxquelles une suite favorable a été donnée. - Nombre de cas de corruption ayant fait l'objet d'une enquête. - Nombre de cas de corruption menant à des condamnations. - Nombre de systèmes de déclarations de patrimoine efficaces en place |
| Objectifs stratégiques | Mesures stratégiques | Indicateurs |
| Objectif stratégique 1 : Ratification et mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO | i. Plaider pour la pleine ratification du Protocole de la CEDEAO par tous les états membres. | <ul style="list-style-type: none"> - # de pays ayant ratifié le protocole |
| | ii. Promouvoir la mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO parmi les états membres, y compris la mise en place d'institutions indépendantes de lutte contre la corruption. | <ul style="list-style-type: none"> - # de pays mettant en œuvre le protocole en alignant leurs lois nationales, si applicable, aux dispositions du protocole. - # de pays ayant une institution indépendante de lutte contre la corruption. |
| | iii. Suivre les degrés de mise en œuvre du Protocole de la CEDEAO et produire des rapports périodiques là-dessus pour la CEDEAO. | <ul style="list-style-type: none"> - # de rapports reçus par pays sur la mise en œuvre du protocole. - # de rapports périodiques concernant la mise en œuvre du protocole en Afrique de l'Ouest. |

| | | |
|--|---|---|
| Objectif stratégique 2 : Un RINLCAO structuré et opérationnel | i. Relecture des statuts du RINLCAO en vue de clarifier son statut juridique et éviter les incohérences et vides juridiques. | - Statuts révisés du RINLCAO adoptés |
| | ii. Prendre des dispositions concrètes pour établir le secrétariat du RINLCAO. | - Adresse (emplacement) du secrétariat de la RINLCAO. |
| | iii. Identifier/recruter un point focal pour gérer le secrétariat du RINLCAO. | - Nom de l'agent recruté ou désigné pour servir de point focal du RINLCAO. |
| | iv. Assurer que le secrétariat du RINLCAO soit pleinement opérationnel et fonctionnel. | - Nombre de réalisations énumérées dans les rapports trimestriels et annuels finalisés et diffusés. - Nombre de réunions tenues par le Réseau. |
| Objectif stratégique 3 : Réseautage régulier parmi les membres du réseau. | i. Organiser des réunions régulières du Réseau et faciliter les possibilités formelles et informelles d'apprentissage entre pairs, de partage d'information/d'expériences et d'échange de connaissances entre les membres du Réseau. | - Nombre de réunions tenues par le Réseau en une année. - Nombre d'échanges formels et informels d'expériences et d'informations facilités. |
| | ii. Encourager la coopération entre les membres du Réseau en facilitant l'élaboration de protocoles d'entente (MOU) ou de protocoles d'accord (MOA) entre les pays dans des domaines spécifiques de la prévention de la corruption et des enquêtes et poursuites y associées, et en facilitant la collaboration pratique. | - Nombre de domaines identifiés de coopération et de collaboration entre les pays de la région. - Nombre de protocoles d'accord/protocoles d'entente signés entre les pays de la région en vue de faciliter la coopération dans la lutte contre la corruption. |
| | iii. Encourager les membres du Réseau à se connecter à la base de données d'Interpol pour améliorer le succès des enquêtes et poursuites en matière de corruption dans la région. | - Nombre d'institutions de lutte contre la corruption dans la région qui utilisent activement la base de données d'Interpol à des fins d'enquête et de poursuite pour corruption. |
| | iv. Mettre en place une base de données des coordonnées des membres ainsi que des adresses des sites web de leurs institutions afin de faciliter le réseautage et le partage d'informations. | - Liste des membres du Réseau comportant les coordonnées et d'autres informations pertinentes régulièrement mise à jour. |

| | | |
|--|--|---|
| | v. Développer une liste noire des individus et entreprises condamnés pour corruption au sein de la région de l'Afrique de l'Ouest. | - Liste noire disponible pour les membres du RINLCAO |
| | vi. Encourager la désignation d'un point focal RINLCAO au niveau de chaque institution membre (idéalement le chef de l'institution). | - Liste de points focaux disponible |
| Objectif stratégique 4 : Renforcement des capacités de lutte contre la corruption | i. Identifier et analyser les besoins et les insuffisances en matière de capacités dans la région de l'Afrique de l'Ouest et recommander des possibilités de formation lorsqu'il en existe ou élaborer des programmes de renforcement des capacités pour répondre aux besoins et insuffisances ainsi identifiés. | - Faire rapport sur les besoins et les insuffisances en matière de capacités des institutions de lutte contre la corruption dans la région. - Nombre de programmes de formation élaborés pour répondre aux besoins et insuffisances en matière de capacités. |
| | ii. Désigner l'académie de la Commission sur les crimes économiques et financiers (EFCC) à Abuja (Nigeria) comme institution chargée du renforcement des capacités et du partage de connaissances pour les autorités en charge de la lutte contre la corruption dans la région et renforcer ladite académie. Cela inclut : | - Nombre de programmes de renforcement des capacités et de formations en la matière offerts à l'académie de l'EFCC à l'intention des institutions de lutte contre la corruption de la région. |
| | a. Signer un accord juridique entre NACIWA et EFCC pour la mise en place d'une académie anti-corruption RINLCAO à l'académie de l'EFCC. | - Accord juridique entre NACIWA et l'Académie EFCC pour l'établissement d'une académie anti-corruption RINLCAO |
| | b. Rendre disponible un groupe d'experts, à travers un conseil consultatif, pour conseiller et soutenir l'académie de la EFCC dans le développement du curriculum basé sur l'évaluation et l'analyse des besoins, contraintes et lacunes identifiés en matière de formation (voir TDR dans l'annexe B) | - Liste des membres du conseil consultatif. - Nombre de réunions tenues par le conseil consultatif. - Disponibilité d'un curriculum approuvé par le conseil consultatif |
| | c. Travailler avec l'académie de l'EFCC, à travers le conseil consultatif, pour s'assurer de la mise en | - Nombre de professeurs et de personnel bilingues / francophones recrutés pour appuyer la mise en |

| | | |
|--|--|---|
| | <p>place d'une expertise académique pour superviser et gérer l'académie anti-corruption du RINLCAO. Ceci inclut des professeurs et du personnel bilingue (et francophone) pour la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités et de formation à enseigner à l'académie</p> | <p>œuvre de programmes et de formations à l'académie.</p> |
| | <p>iii. Travailler avec les universités de la région et les centres de recherche indépendants pour intégrer les conventions et protocoles internationaux sur la lutte contre la corruption dans les cours et programmes universitaires pertinents. Établir des complémentarités entre les études académiques sur le développement économique, la réalisation des objectifs nationaux et la lutte contre la corruption.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'universités de la région ayant intégré les études sur la lutte contre la corruption et les conventions et protocoles internationaux sur la lutte contre la corruption dans les cours et programmes universitaires pertinents. |
| <p>Objectif stratégique 5 : Développement de normes et l'harmonisation des politiques parmi les pays dans la région</p> | <p>i. Élaborer des modèles de textes de loi, de politiques et de lignes directrices afin de faciliter la prévention de la corruption et les enquêtes et poursuites y associées dans les pays de la région.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de modèles de textes de loi, de politiques et de lignes directrices élaborés pour faciliter la prévention de la corruption et les enquêtes et poursuites y associées. - Nombre de domaines thématiques couverts par les modèles de textes de loi, de politiques et de lignes directrices. |
| | <p>ii. Promouvoir l'adoption de ces modèles de textes de loi, de politiques et de lignes directrices par la CEDEAO et d'autres institutions régionales afin de renforcer les initiatives de lutte contre la corruption dans la région.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de modèles de textes de loi, de politiques et de lignes directrices officiellement adoptés par la CEDEAO et d'autres institutions régionales. |
| <p>Objectif</p> | <p>i. Développer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources pour le réseau.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'une stratégie de mobilisation des ressources - Montant de ressources mobilisées |

| | | |
|---|---|---|
| stratégique 6 : Mise en œuvre d'une stratégie de communication et de mobilisation de ressources. | ii. Publication de communiqués de presse à l'issue de chaque réunion du RINLCAO afin de diffuser des informations sur les principales décisions prises lors de la réunion et de tenir le public informé des développements cruciaux et des progrès réalisés par le Réseau dans les efforts qu'il déploie pour éradiquer la corruption dans la région. | - Nombre de déclarations et de communiqués de presse publiés chaque année. |
| | iii. Développer un site web de RINLCAO servant comme plateforme pour les membres du réseau de se connecter et pour donner des informations régulières sur sa situation et sur ses activités. | - Site web de la RINLCAO établie - Nombre de notes d'information communiquées aux membres du Réseau sur les réunions, les programmes et les activités. |
| | iv. Promouvoir l'usage des réseaux sociaux pour communiquer avec le public et créer un bulletin d'information pour informer les membres et le public. | - Page facebook et compte twitter établis - Apparition d'un bulletin d'information périodique |
| | v. Tenir régulièrement des réunions de plaidoyer, et entretenir des liens avec les partenaires et acteurs concernés internationaux et régionaux. | - Nombre de réunions et interactions organisées et dont il est fait mention dans des rapports, des accords et des correspondances, etc. |
| | vi. Accroître la connaissance du réseau parmi les partenaires pertinents, bailleurs de fonds et partenaires au développement. | - Niveau de soutien parmi les partenaires, bailleurs de fonds et partenaires au développement |
| | vii. Assurer la traduction dans les trois langues officielles de la CEDEAO de toute documentation et lors de toutes les réunions du RINLCAO (français, anglais, et portugais). | - Translation of all documents and meetings in three official languages |



ANNEXE B : TDR Conseil Consultatif de l'Académie Anti-Corruption RINLCAO

Introduction

Selon le plan stratégique RINLCAO (2015-2017), les membres de RINLCAO ont convenu de désigner et de renforcer l'Académie de la Commission sur les crimes économiques et financiers (EFCC) à Abuja, au Nigeria pour servir comme institution de renforcement des capacités et de partage des connaissances pour les autorités de lutte contre la corruption au sein la région.

L'EFCC a accepté de mettre en place une Académie régionale anti-corruption au sein de l'Académie EFCC qui sera désormais connu comme l'Académie Anti-Corruption RINLCAO. L'Académie Anti-Corruption RINLCAO organisera un programme annuel de formation pour les fonctionnaires opérationnels de lutte contre la corruption de la région, prévue au mois d'Août.

L'EFCC va recruter un employé professionnel bilingue pour coordonner les activités de l'Académie Anti-Corruption RINLCAO. Le secrétariat de l'Académie Anti-Corruption RINLCAO sera logé au sein de l'Académie Anti-Corruption de l'EFCC à Abuja, au Nigeria. Afin de guider les activités du Coordonnateur de l'Académie Anti-Corruption RINLCAO et le Secrétariat, un Conseil consultatif de l'Académie Anti-Corruption RINLCAO sera établi (désormais dénommé le Conseil consultatif). Les présents TDR énoncent la composition, les fonctions, la fréquence des réunions et le financement du Conseil consultatif.

Composition

Le Conseil consultatif sera composé des 14 membres permanents suivants:

- 1) Président de RINLCAO
- 2) Vice-Président de RINLCAO
- 3) Commandant de l'Académie EFCC
- 4) Représentant de la Commission sur les crimes économiques et financiers (EFCC), le Nigeria
- 5) Représentant de la Commission indépendante sur les pratiques de corruption (ICPC), le Nigeria
- 6) Représentant de la CEDEAO
- 7) Président du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption
- 8) Le président de l'Association des Autorités Anti-Corruption en Afrique (AAACA)
- 9) Représentant de l'ONUDC (Bureau régional ou siège)
- 10) Représentant de l'ONUDC au Nigeria
- 11) Représentant d'Interpol
- 12) Représentant du PNUD
- 13) Représentant de la Banque Africaine de Développement
- 14) Représentant de Transparence Internationale

Le Conseil consultatif aura également 5 membres rotatifs, représentant des institutions scientifiques des pays membres de la CEDEAO ou de l'Afrique (pour une durée de 2 ans, renouvelables). Les premiers 5 membres seront les suivants:

- 15) Représentant du Centre de Formation en Audit et Contrôle du Bureau du Vérificateur Général au Mali
- 16) Représentant du Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDL) au Niger
- 17) Représentant de la Faculté des sciences économiques et de gestion (FSEG) au Sénégal
- 18) Représentant du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) au Burkina Faso
- 19) A pourvoir.

Les membres rotatifs seront proposés par les membres de RINLCAO et élus par l'Assemblée Générale de la RINLCAO.

Le Conseil consultatif sera présidé par le Président de la RINLCAO.

Le Secrétariat du Conseil consultatif sera assuré par le Secrétariat de l'Académie Anti-Corruption RINLCAO logé dans l'Académie EFCC.

Les réunions du Conseil consultatif sont convoquées par le Président de la RINLCAO avec le soutien du Secrétariat de l'Académie Anti-Corruption RINLCAO.

Mandat

Le mandat du Conseil consultatif consistera à:

- 1) Donner des conseils et des orientations au Secrétariat de l'Académie Anti-Corruption RINLCAO pour assurer son bon fonctionnement;
- 2) Examiner et approuver le curriculum du programme d'été de l'Académie Anti-Corruption RINLCAO;
- 3) Proposer des experts et de formateurs comme enseignants pour le programme de l'Académie Anti-Corruption RINLCAO;
- 4) Évaluer le programme d'été et proposer des changements au curriculum du programme;
- 5) Évaluer les besoins de formation entre les autorités de lutte contre la corruption dans la région;
- 6) Mobiliser des ressources suffisantes pour soutenir les activités de l'Académie Anti-Corruption RINLCAO.

Toute la documentation des réunions du Conseil consultatif sera préparée par le Secrétariat de l'Académie Anti-Corruption RINLCAO, en consultation avec les membres du Conseil consultatif et les membres de RINLCAO.

Fréquence des Réunions du Conseil Consultatif

Le Conseil consultatif se réunira deux fois par an, une fois au 2ème trimestre et une fois au 4e trimestre de chaque année. La première réunion du Conseil consultatif sera tenue en mai 2015.



Financement des Réunions du Conseil Consultatif

L'Académie EFCC accueillera les réunions du Conseil consultatif avec une salle de conférence, restauration et logement. Les membres permanents du Conseil consultatif couvriront leurs frais de voyage pour assister aux réunions du conseil consultatif. Les membres rotatifs couvriront également leurs frais de voyage, sauf si requis autrement. Dans ce cas, des moyens alternatifs de financement seront recherchés.